

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p>	<p>SÉANCE DU 11 AVRIL 2008 À LA ROCHELLE</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Madame Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Madame Suzanne TALLARD, Monsieur Yann JUIN, Monsieur Denis LEROY, Monsieur Guy DENIER, Madame Maryline SIMONE, Monsieur Jacques BERNARD, Monsieur Christian GRIMPRET, Monsieur Guy COURSAN, Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Henri LAMBERT, Monsieur Christian PEREZ, Monsieur Jean-Louis LEONARD, Madame Nathalie DUPUY, Monsieur Pierre MALBOSC, Monsieur Aimé GLOUX, Madame Soraya AMMOUCHE, Madame Nicole THOREAU, Monsieur Jean-François DOUARD, Monsieur Jacques LEGET, Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Monsieur Patrick ANGIBAUD, Vice-présidents</p> <p>Date de convocation : 4/04/08</p> <p>Date de publication : 14/04/08</p> <p>Monsieur Yves AUDOUX, Monsieur Michel AUTRUSSEAU, Madame Saliha AZEMA, Madame Brigitte BAUDRY, Monsieur René BENETEAU, Madame Catherine BENGUIGUI, Monsieur Michel BOBRIE, Madame Marie-Sophie BOTHOREL, Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Jean-Pierre CARDIN, Madame Marie-Thérèse CAUGNON, Monsieur Jean-Pierre CHANTECAILLE, Monsieur Jean-Claude CHICHÉ, Madame Christelle CLAYSAC, Monsieur Jean-Claude COUGNAUD, Madame Marie-Thérèse DELAHAYE, Monsieur Vincent DEMESTER, Monsieur Pierre DERMONCOURT, Monsieur Jack DILLENBOURG, Monsieur Alain DRAPEAU, Madame Sylviane DULIOUST, Monsieur Olivier FALORNI, Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, Madame Patricia FRIOU, Madame Nathalie GARNIER (à partir de la question 3), Monsieur Dominique GENSAC, Monsieur Gérard GOUSSEAU, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Philippe JOUSSEMET, Monsieur Guillaume KRABAL, Monsieur David LABICHE, Madame Sabrina LACONI, Monsieur Henri LAMBERT, Monsieur Patrick LARIBLE, Monsieur Arnaud LATREUILLE, Monsieur Daniel MATIFAS, Monsieur Sylvain MEUNIER, Madame Esther MEMAIN, Madame MOREAU Sylvie-Olympe, Monsieur Marc NÉDÉLEC, Monsieur Yvon NEVEUX, Madame Annie PHELUT, Monsieur Michel PLANCHE, Monsieur Yannick REVERS, Monsieur Jean-Pierre ROBLIN, Madame Véronique RUSSEIL, Madame Christiane STAUB, Madame Marie-Laure TISSANDIER, Monsieur Michel VEYSSIÈRE, Monsieur Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Monsieur Jean-François VATRÉ procuration à Monsieur Alain DRAPEAU, Madame Marie-Anne HECKMANN procuration à Madame Suzanne TALLARD, Vice-présidents</p> <p>Madame Sylvie DUBOIS procuration à Monsieur Henri LAMBERT, Madame Brigitte GRAUX procuration à Monsieur Olivier FALORNI, Monsieur Christian GUICHET procuration à Monsieur Christian PEREZ, Madame Josseline GUITTON procuration à Monsieur Jean-François DOUARD, Monsieur Patrice JOUBERT procuration à Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Charles KLOBOUKOFF procuration à Monsieur Jack DILLENBOURG, Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à Monsieur Patrick LARIBLE , Madame Dominique MORVANT procuration à Monsieur Pierre DERMONCOURT, Monsieur Habib MOUFFOKES procuration à Madame Patricia FRIOU , Madame Brigitte PEUDUPIN procuration à Madame Maryline SIMONÉ,, Monsieur Jean-Louis ROLLAND procuration à Monsieur Daniel MATIFAS, ,</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Lolita GARNIER,</p>
---	---

Nombre de membres en exercice :	88	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	75	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	13	Suffrages exprimés :	88
Nombre de votants :	88	Pour l'adoption :	88
		Contre l'adoption :	0

N° 6

TITRE / DROIT DE PRÉEMPTION - DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1999 portant création de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2005 portant modification des statuts,

Monsieur le Président expose que l'article 6 des statuts, prévoit que le Bureau communautaire peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire conformément au principe posé par l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans une matière - droit de préemption - il apparaît opportun, notamment, pour préserver les délais, de donner délégation au Bureau.

Le Bureau délibèrera et donnera autorisation au Président pour agir et accomplir les démarches nécessaires (signature des actes, saisine d'une juridiction...).

En tant que de besoin, il convient de préciser que ces droits de préemption peuvent s'exercer tant sur une Déclaration d'Intention d'Aliéner que sur une Demande d'Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain simple ou renforcé ou inclus dans le périmètre d'une Z.A.D.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de décider de déléguer au Bureau communautaire, à compter du 14 avril 2008, ses attributions :

- ◆ en matière d'exercice du droit de préemption, pour préempter ou pour déléguer ce droit de préemption.
Cette délégation concernera le droit de préemption urbain simple ou renforcé ainsi que toutes Z.A.D. existantes ou nouvelles ou à créer pour lesquelles la C.D.A. sera titulaire du droit de préemption.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,